

Monseigneur André Perraudin

Quelques remarques à propos du rapport du Groupe d'étude
sur la Coopération suisse au Rwanda.

p.8, par. 4 et p. 48 à propos de la responsabilité du FPR.

Je trouve que la responsabilité du FPR n'est pas suffisamment mise en évidence malgré la réflexion "d'un" interlocuteur qui résume l'opinion d'un certain nombre: "J'estime personnellement que le FPR porte une responsabilité politique et morale dans la logique du génocide."

- A mon avis, l'agression du 1er octobre 1990 est la cause principale du génocide: tout d'abord il s'agit d'une véritable agression au mépris de toutes les conventions internationales relatives aux réfugiés: ces conventions stipulent que les Réfugiés ne doivent pas être installés aux frontières du pays d'origine. Or les réfugiés tutsi de 1990 non seulement sont aux frontières mais ils sont armés avec la connivence et l'aide de l'Ouganda. Ensuite, il est plus qu'évident que leur but était la prise du pouvoir: un accord allait être signé prévoyant le retour pacifique des réfugiés et le règlement de leur situation; les accords d'Arusha allaient se mettre en place. Le FPR a attaqué avant que tout ces arrangements fussent réalisés, car, après, ils n'auraient plus eu aucune raison d'attaquer. L'assassinat des Tutsi de l'intérieur était prévisible, mais le FPR ne s'en souciait guère: la preuve, la réponse de M. Bihozagara¹⁾ à M. Philippe Gaillard, responsable de la Croix Rouge à Kigali: M. Gaillard faisait remarquer à M. Bihozagara que l'attaque du FPR provoquerait l'assassinat de ses congénères restés dans le Pays. M. Bihozagara lui répondit cyniquement: " après Tchernobyl il y avait encore des survivants". Cette réponse m'a été communiquée personnellement par M. Gaillard que j'ai rencontré à l'époque à St Pierre des Clages.

1) M. Bihozagara était à ce moment-là propagandiste du FPR en Europe. Il est maintenant Ministre dans le Gouvernement FPR à Kigali.

- Dans le déroulement des événements tragiques du Rwanda les médias ont péché par un "unilatéralisme" très bien orchestré: on n'a parlé que du génocide des Tutsi alors qu'il y eut probablement autant de civils hutu massacrés par le FPR lors de sa guérilla et de son avance vers Kigali entre 1990 et 1994, sans compter l'exode de 2 millions de déplacés et de réfugiés.
- Pourquoi la juridiction du Tribunal international ne s'étend-elle pas aux crimes contre l'humanité commis par le Fpr entre 1990 et 1994 ? Deux poids, deux mesures! Où est la Justice ?

pages 39-40 . Sous le titre "Religion":

- on parle "d'ordre de grandeurs" à propos des statistiques. Or je puis assurer que les statistiques de l'Eglise catholique sont précises: chrétiens baptisés et catéchumènes sont très bien catalogués dans chaque paroisse: chacun y a sa fiche personnelle.
- L'expression "énergie" à propos d'Imana est abusive et fausse: Imana pour les Rwandais est un Dieu personnel: la théodicée rwandaise est très proche de la théodicée chrétienne. A côté, il y a bien sûr le culte des esprits, de Ryangombé en particulier, et le culte des mânes des ancêtres. Les Rwandais font très nettement la distinction entre le Dieu personnel - Imana - et les esprits qui de toutes façons lui sont inférieurs et soumis, comme toutes les créatures.

pages 45-46.

Je ne suis pas d'accord avec le dernier paragraphe de la page 45 où on écrit: " Les inégalités sociales existantes furent transformées en différences ethniques et entraînèrent des tensions croissantes entre Tutsi et Hutu" et: " sous l'influence des théories sociales qui prévalaient alors en Europe, les colonisateurs allemands et belges pensaient que les disparités sociales étaient de nature ethniques".

Pour ceux qui ont vécu au Rwanda et vu les choses de près, il est clair que les "disparités sociales" étaient de nature ethnique et cela "institutionnellement"; c'était un système social de servitude et de servage basé sur l'ethnie. Ce ne fut certainement pas une invention coloniale - thèse prônée actuellement par les tenants de l'autorité ainsi que par certains membres du clergé et certains pseudo-ethnologues. Ces théories sont développées pour les besoins de la cause.

page 49. On parle de la Radio des mille collines "RTLM" dont le rôle fut certainement très néfaste, mais on omet de signaler la radio MUHABURA du FPR qui, de 1990 à 1994, incita à la haine et aux meurtres de façon continue contre les Autorités en place.

page 50 en haut. Le chiffre avancé "d'un million de victimes" du génocide me paraît sujet à caution.

page 65 en haut. Je déplore la façon tendancieuse dont je suis personnellement présenté dans le rapport: Kayibanda "proche collaborateur de Mgr. Perraudin". C'est faux: malgré toute l'estime que mérite M. Kayibanda je dois rectifier cette affirmation: on a écrit que M. Kayibanda a été monsecrétaire; c'est absolument faux; M. Kayibanda n'a jamais été monsecrétaire.

On a écrit que j'ai été son "conseiller". C'est également faux: M. K. était très indépendant; il a mené sa politique de façon très personnelle, sans recourir le moins du monde à mes conseils.

Dans le rapport, on rapproche le "Manifeste Hutu" de 1957 de mon nom, comme si j'en avais été l'inspirateur - certains ont même écrit que j'en ai été l'auteur. Or je n'ai été absolument pour rien dans l'inspiration ni la rédaction du Manifeste Hutu. Il serait peut-être utile par ailleurs - mais ceci est une parenthèse - de souligner que ce Manifeste contenait des valeurs démocratiques très substantielles que le Conseil du Pays d'alors, auquel il s'adressait, aurait bien fait de prendre en considération, au lieu de se raidir et de ne faire aucune concession.

- Que j'aie attiré l'attention de M. Kayibanda sur la Suisse, c'est possible; mais je n'ai aucun souvenir précis d'un geste de ce genre. Si, à ce moment-là, j'ai transmis sa demande d'aide à la Suisse, je pense avoir fait une bonne action que je ne puis regretter, au contraire. Je tiens à faire remarquer que toutes mes archives personnelles et épiscopales sont restées à Kabgayi et je sais, hélas, qu'elles ont été saccagées par le FPR qui a occupé l'évêché en juin 1994 et a ensuite assassiné mon successeur, Monseigneur Thaddée Nsengiyumva, en même temps que l'Archevêque de Kigali, l'évêque de Byumba et 9 prêtres de leur entourage.

- En réalité, quand j'ai été nommé évêque de Kabgayi, en décembre 1955, M. Kayibanda était le rédacteur principal du journal catholique Kinyamateka. Il avait été appelé à ce poste par mon prédécesseur. Il y resta jusqu'au mois d'octobre 1959, avec une interruption d'un peu plus d'une année - sept. 1957 à novembre

1958 - durant laquelle il fit un stage au journal "L'Avenir" de Namur, en Belgique. Au début d'octobre 1959, je demandai à M. Kayibanda d'abandonner ses fonctions au Kinyamateka que je jugeais incompatibles avec ses engagements politiques, en particulier au sein du parti "Parmehutu". Voilà, en résumé, quelles furent mes relations avec M. Kayibanda. J'ai pensé utile de le préciser pour faire cesser une légende que certains se plaisent à entretenir.

pages 60-116.

J'ai été très satisfait de la lecture de ces pages relatives à la coopération de la Suisse au développement du Rwanda. Mon pays peut ^{en} être très fier et le Rwanda reconnaissant.

pages 117-123.

L'aidé apportée par les Conseillers a été également très précieuse. Je déplore la phrase du paragraphe 3 de la page 122 où l'on soupçonne M. Jeanneret de "partialité". Ce jugement n'est-il pas téméraire ?

page 137.

Il n'est pas juste de mettre sur le même pied la Belgique et l'Eglise dans le processus de la Révolution sociale de 1959. Il est vrai que l'Eglise à travers ses écoles et en particulier les séminaires a éduqué ceux qui devinrent les leaders de la Révolution; il est vrai aussi qu'en des documents importants elle a condamné les abus et les injustices flagrantes de l'ancien régime féodo-monarchique; mais elle a vigoureusement condamné les incendies et les assassinats perpétrés par les bandes révolutionnaires et elle a accueilli et aidé, dans ses missions, les déplacés victimes de la Révolution. Finalement, elle s'est inclinée devant le verdict des votations populaires effectuées sous la surveillance de l'ONU, votations ou plutôt referendum qui abolit la monarchie et proclame la République. C'est trop simplifier les choses que d'affirmer que l'Eglise a "soutenu" la révolution sociale de 1959: les simplifications de ce genre sont souvent injustes et c'est le cas pour le Rwanda.

page 137 encore.

Au 5e paragraphe les chiffres de 8000 victimes est erroné. Il y en a eu tout au plus 5000 et d'après des documents sérieux que j'ai

pu avoir dans la suite, encore beaucoup moins. Mais c'est toujours trop, bien sûr.

page 142.

Je crois qu'il faut souligner l'information de Filip Reyntjens citant la commission internationale qui dit: "Le 8 mars 1993, une commission internationale conclut que tant l'Etat rwandais que le FPR se sont rendus coupables de graves violations des, qualifiées d'"actes de génocide". Les deux sont ^{droits de l'homme,} génocidaires, ce que les médias n'ont pas assez souligné.

page 145, dernier paragraphe: " La Suisse...". Personnellement, j'ai toujours considéré les accords d'Arusha presque "contre-nature", tout en les appuyant comme un moindre mal et une ébauche de solution.

page 148: avant dernier paragraphe.

Il serait équitable de mener une enquête sérieuse sur les assassinats de civils par le FPR. On ne peut pas en toute honnêteté "glisser" comme en passant sur ces crimes contre l'humanité.

page 149 et suivantes,

Je pense que la Suisse doit de mieux en mieux prendre conscience du caractère factice du Gouvernement actuel du Rwanda. Ce Gouvernement ne représente pas la population, mais la seule force militaire. La situation judiciaire est catastrophique:

- près de 70 000 prisonniers, dont 20 à 30% sont innocents. Tous ne sont que prévenus. A supposer qu'on puisse en juger mille par an, ce qui semble être un maximum, il faudra 70 ans pour les juger tous .. autant dire qu'ils sont presque tous condamnés à mourir en prison.
- La juridiction du Tribunal international est restreinte à la période du 1er janvier 1994 au 31 décembre, je crois. Que dire des crimes contre l'humanité commis auparavant et qui continuent à se commettre ? (Kibeho par exemple)
- Le problème des réfugiés piétine: aucune solution valable n'est en vue.

Dans le pays, c'est l'insécurité "institutionnalisée"; c'est aussi le squattage des biens et des habitations au vu et au su des Autorités en place.

- Les Tables rondes et les Colloques font abstraction des interlocuteurs de l'extérieur du pays, alors qu'ils sont les seuls vraiment valables: toute l'élite hutu est exilée.

- Les mesures "conservatoires" de la Suisse sont une bonne chopse, mais la Suisse devrait insister sur la conditionnalité pour engager d'autres dépenses en faveur du Gouvernement actuel. Quelle conditionnalité ?:

- . instauration d'un Etat de droit démocratique,
- . sécurité contrôlée permettant le retour des réfugiés dans leurs biens,
- . règlement convenable du problème des prisonniers: la situation actuelle est absolument inhumaine,
- . réforme de l'armée dans le sens d'un recrutement équitable entre les ethnies ainsi que de sa fonctionnalité spécifique; l'armée ne doit pas être la police,
- . dialogue au sommet entre les tenants du pouvoir et les autres leaders dont la plupart sont à l'extérieur de pays,
- . une Justice juste pour tous les coupables à partir de 1990. Dans l'impossibilité de juger tout le monde s'efforcer de déceler les commanditaires des deux bords.

Pour son action, la Suisse devrait s'entendre avec les autres membres intéressés de la communauté internationale. Toute seule, elle serait impuissante. Il faudrait que, d'une façon ou d'une autres, la Suisse s'engage dans une action politique.

Voilà quelques réflexions à propos du rapport du Groupe d'étude sur la Coopération suisse au Rwanda. Elles sont loin d'être exhaustives. Puisse le Rwanda recouvrer la Paix! Les coupables sont dans les deux camps. Ils ont assez tué. Qu'ils se réconcilient !

Le 26 avril 1996.